

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur Fr. TIMMERMANS
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 13/PFD/407266
N/réf. : AVL/CC/SGL-2.174/s.520
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : SAINT-GILLES. Avenue Jean Volders, 17. Implantation d'une station de télécommunication en toiture. Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS
(Dossier traité par Mme S. Buelinckx)

Suite à votre courrier du 4 mai 2012 sous référence, réceptionné le 9 mai dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 30 mai 2012.

La demande porte sur l'installation d'une antenne GSM en toiture d'un immeuble situé dans la zone de protection de l'église Saint-Gilles, classée comme monument par arrêté du 16/03/1995.

La Commission constate que l'intervention sera sans impact sur le bien classé voisin et qu'en raison de la hauteur d'installation des dispositifs prévus et leur retrait par rapport à la rue, ils ne seront que peu visibles depuis l'espace public.

Elle n'émet donc pas de remarques sur le plan patrimonial et laisse le soin à l'administration régionale d'examiner le dossier du point de vue de sa conformité avec les réglementations urbanistiques en vigueur.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, nos sincères salutations.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie à : - A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Kreutz)